

LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 19h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents M. Jean-François Boivin, maire suppléant, ainsi que les conseillers suivants : Mme Alexandra Champagne, M. Éric Bergeron, Mme Cynthia St-Pierre, M. Frédéric Champagne et Jean-Philippe Bouffard ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8615-1222

Il est proposé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant aux Affaires nouvelles le point 16.1 *demande de commandite – feuillet paroissial* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2022.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8616-1222

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement que la greffière adjointe soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de la conseillère Alexandra Champagne, appuyée par la conseillère Cynthia Saint-Pierre, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2022 tels que déposés au montant total de 178 138.56 \$

8617-1222

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8618-1222

ADOPTÉE

Nomination de la firme comptable pour l'exercice financier 2022.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que le mandat pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2022, soit confié à la firme comptable RDL Victoriaville sencl.

8619-1222

ADOPTÉE

Reddition des comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2022.

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification a versé une compensation de 117,336\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

8620-1222

ATTENDU QUE que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Résolution appropriation de fonds réservé aux carrières et sablières.

Considérant le règlement numéro 107-1208 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques ;
Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre d'autoriser l'appropriation d'un montant de 35,089 \$ du fond carrières et sablière pour l'entretien des routes 6^e et 8^e rang.

8621-1222

ADOPTÉE

Signature de l'entente de loisirs avec la Ville de Victoriaville.

CONSIDÉRANT que l'entente sur l'utilisation des équipements récréatifs, de loisir et de sport de la Ville de Victoriaville par la population de la municipalité de Saint-Rosaire se termine au 31 décembre 2022;

8622-1222

CONSIDÉRANT que des échanges ont eu lieu entre les deux parties afin de comprendre les enjeux de la nouvelle offre de renouvellement et d'établir un ajustement qui conviennent aux deux parties;

CONSIDÉRANT la possibilité de soustraire le coût de la bibliothèque de l'entente de services;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard il est résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Rosaire désire soustraire le coût de la bibliothèque de l'entente de services;

QUE le Conseil municipal approuve la conclusion d'une nouvelle entente relative aux services de loisirs avec la Ville de Victoriaville pour une période de 5 ans;

QUE le maire Harold Poisson et la directrice générale et greffière-trésorière Julie Roberge, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

Quote-part 2023 – Partenaire 12-18.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire désire renouveler son adhésion au Partenaires 12-18 pour l'année 2023 au montant de 2 576.00\$ représentant une contribution de 2.80\$ par résident.
ADOPTÉE

8623-1222

Renouvellement au transport adapté Rouli-Bus.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que la Municipalité de St-Rosaire a l'intention d'offrir le service de transport adapté sur son territoire et de participer au financement des opérations selon la contribution établie par Rouli-Bus pour l'année 2023 au coût de 2 766.62 \$.
ADOPTÉE

8624-1222

Renouvellement d'adhésion avec la Fédération québécoise des Municipalités.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu à l'unanimité que la Municipalité de St-Rosaire désire renouveler son adhésion à la Fédération Québécoises des municipalités (FQM) pour l'année 2023 au montant de 1 230.97 \$ plus taxes.
ADOPTÉE

8625-1222

Soumissions – Rénovation de la cuisine et salle de bain à l'Édifice municipal.

CONSIDÉRANT qu'à la suite des deux demandes de soumission par invitation pour les travaux de rénovation à l'Édifice municipal cuisine et salle de bain, la municipalité a reçu l'offre suivante :

8626-1222

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Les Constructions Ré-Anne 2010	14 800 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a un seul soumissionnaire et que la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par Alexandra Champagne et résolu à l'unanimité de mandater Les Constructions Ré-Anne 2010 pour rénover la cuisine et salle de bain à l'Édifice municipal pour un montant de 14 800 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Demande de commandite – Fabrique Bienheureux-Jean-XXIII.

Il est proposé par Éric Bergeron et unanimement résolu de donner suite à la demande de commandite pour la Fabrique Bienheureux-Jean-XXIII d'autoriser un don de 240\$ plus taxes pour une publicité dans le feuillet paroissial.
ADOPTÉE

8627-1222

Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne à 19h17.

8628-1222

Jean-François Boivin,
Maire suppléant

Julie Roberge, directrice
générale et greffière-trésorière